



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/48/357  
31 août 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Quarante-huitième session  
Points 18, 51, 79, 80, 109 et 115 de  
l'ordre du jour provisoire\*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

MAINTIEN DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 30 août 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué officiel répondant aux menaces que le Royaume d'Espagne a lancées le 27 août 1993 contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Guinée équatoriale par la voie de Radio exterior de España (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 51, 79, 80, 109 et 115 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
Guinée équatoriale auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dámas OBIANG NDONG

---

\* A/48/150 et Corr.1.

ANNEXE

Communiqué du Gouvernement équato-guinéen en date  
du 28 août 1993

Par la voie de Radio exterior de España, dans son émission destinée à la Guinée équatoriale et diffusée hier 27 août 1993, à 17 heures, le Gouvernement espagnol a rendu publique une note du Bureau d'information diplomatique du Ministère des affaires étrangères où l'on menace l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la Guinée équatoriale sous prétexte de protéger l'intégrité physique et les biens des Espagnols vivant en Guinée équatoriale et, notamment, les coopérants espagnols.

Le Gouvernement équato-guinéen est à même de prouver à la communauté internationale que le Gouvernement et certains milieux politiques espagnols ne sont pas impartiaux pour ce qui est du processus de démocratisation en cours en Guinée équatoriale. Ladite note nous apprend que ces derniers sanctionnent l'apologie de la violence de certains partis politiques de l'opposition et que ceux-ci agissent à l'instigation et avec le concours de ceux-là.

Pour le Gouvernement équato-guinéen, cette note trahit la volonté du Gouvernement espagnol de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Guinée équatoriale et son désir de changer le gouvernement en place par des moyens anticonstitutionnels.

Le Gouvernement équato-guinéen a invité à maintes reprises les Equato-Guinéens à vivre en bonne intelligence avec les sujets espagnols – touristes, conseillers, coopérants et autres – qui se trouvent en Guinée équatoriale. Par conséquent, les menaces lancées par le Gouvernement espagnol contre la Guinée équatoriale, loin d'être dictées par l'insécurité qui entourerait les sujets espagnols et leurs biens, tendent à justifier les ingérences dans l'orientation politique de la Guinée équatoriale par des actions visant à déstabiliser le Gouvernement constitutionnel de la République de Guinée équatoriale.

Que le Gouvernement espagnol se soucie tant de défendre l'intégrité physique et les biens de la colonie espagnole en Guinée équatoriale surprend d'autant plus que les intérêts économiques espagnols en Guinée équatoriale ne sont pas importants et ne peuvent influencer l'économie nationale, les entreprises d'exploitation de bois ne pouvant maintenir leurs modestes investissements que grâce aux facilités et concessions consenties par le Gouvernement équato-guinéen. Tout compte fait, les biens des sujets espagnols en Guinée équatoriale sont mieux défendus par le Gouvernement équato-guinéen que par le Gouvernement espagnol.

Le Gouvernement équato-guinéen tient à faire savoir au Gouvernement espagnol que notre pays connaît une paix civile que lui envient les autres pays en proie au terrorisme, au racisme, à l'apartheid et à l'instabilité, sans parler de la disparition de l'esprit de cohabitation pacifique.

Le Gouvernement équato-guinéen tient à faire savoir au peuple espagnol que, s'agissant de la coopération dont le Gouvernement espagnol parle tant, il n'existe aucun programme dû à l'initiative du Gouvernement espagnol. Dans ces

conditions, les coopérants actuellement en Guinée équatoriale se tournent les pouces dans l'ambassade du Royaume d'Espagne à Malabo. Le coût de cette coopération pendant les trois dernières années ne correspondant pas aux programmes réalisés, le Gouvernement espagnol est tenu de rendre compte au peuple espagnol de l'usage fait des immenses ressources qu'il dit avoir consacrées au développement de la Guinée équatoriale. Nous sommes en droit de nous demander ce qui est advenu du mémorandum que le Gouvernement équato-guinéen a établi et remis officiellement au Gouvernement espagnol, mémorandum dans lequel le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale exigeait la saisine de la Cour des comptes d'Espagne.

Le Gouvernement équato-guinéen tient à rappeler au Gouvernement espagnol que le principe de non-ingérence dans les affaires relevant de la juridiction internationale des Etats prévoit notamment ce qui suit : aucun Etat ne peut recourir ou chercher à recourir à des moyens économiques, politiques ou de tout autre nature pour contraindre un autre Etat à lui déléguer l'exercice de ses droits souverains et à lui accorder des avantages de quelque nature que ce soit. Il s'ensuit que, au nom de ce principe, le Gouvernement espagnol doit s'abstenir d'organiser, appuyer, fomenter, financer ou tolérer des actions armées visant à changer par la violence le régime ou le Gouvernement en place en Guinée équatoriale. Force est donc de tenir le Gouvernement espagnol responsable de tout dérapage du processus de démocratisation en Guinée équatoriale du fait de sa position partielle, qui nuit aux bonnes relations diplomatiques et de coopération qui devraient exister entre les deux peuples et les deux Gouvernements.

-----